

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 30 octobre 2008 - Convocation du 23 octobre 2008

Compte rendu affiché le 7 novembre 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme MAY, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme BROSSARD, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, M. DESBOIS, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. CHRETIN par Mme SORREL-DUNAND, M. AUROY par M. RODRIGUEZ, Mme GOYON par Mme GLATARD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Avenant école du Centre (Création 2 salles de classe et extension de la cantine)

Il est fait le point sur les travaux de création de deux classes et d'extension de la cantine à l'Ecole du Centre. Il est rappelé le marché public qui avait été mis en place et l'attribution des différents lots par délibération du Conseil Municipal.

L'avancement du chantier a fait constater des ajustements à réaliser sur certains lots. En vertu du Code des Marchés Publics, les avenants d'un montant supérieur à 5 % du marché initial doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. La Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 15 octobre 2008, a émis un avis favorable à ces avenants.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le Budget Primitif,
- VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 22/11/2007, du 20/12/2007 et du 28/03/2008,
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 15 octobre 2008,
- **ADOpte les avenants suivants pour le marché "Création de deux salles de classe et extension de la cantine" par lots de la manière suivante :**

**01 - Terrassements-VRD-Démolition-Gros Œuvre-Façade (Ets BOUVIER) : - 27 859.87 € H.T
soit - 33 320.40 € T.T.C**

02 - Charpente Couverture Zinguerie (Ets BONINCHI) : + 8 236.40 € H.T soit + 9 850.73 € T.T.C

**03 - Menuiseries extérieures Bois-Menuiseries intérieures (Ets GUILLOT Agencement) :
+ 8 533.25 € H.T soit + 10 205.77 € T.T.C**

04 - Serrurerie (Ets VL CONSTRUCTIONS) : + 6 493.50 € H.T soit + 7 766.23 € T.T.C

05 - Isolation-Cloisons-Faux plafonds-Peinture-Nettoyage (Ets GUELPA) : + 3 994.00 € H.T soit + 4 776.82 € T.T.C

07 - Electricité (GUILLOT S.A) : + 2 216.55 € H.T soit 2 650.99 € T.T.C

- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 30 octobre 2008
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 31/10/2008
- Publication ou affichage le 31/10/2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 31 octobre 2008
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.